

## **Réponse écrite à l'interpellation du groupe des Vert-e-s, intitulée « Quid de l'avenir de la Patinoire à court et long terme ? »**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023, Mme Sylvie Fay, Conseillère communale, a déposé une interpellation concernant l'avenir à court et long terme de la Patinoire des Eaux-Minérales.

### **Préambule**

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que la solution provisoire mise en place pour la saison 2022/2023 de la Patinoire, qui a fait l'objet d'un préavis d'urgence, comportait deux volets : les serpentins présents sous la glace, contenant le liquide transportant le froid, ainsi que les pompes à chaleur permettant de générer le froid nécessaire à la production de glace. Les serpentins, aujourd'hui montés sur les surfaces de la Patinoire et de la halle de curling ont été acquis. Les groupes de production de froid ont quant à eux été loués. Ce modèle de groupes, seuls disponibles sur le marché en 2022, ne pourra toutefois pas être utilisé une saison supplémentaire, le fluide frigorigène circulant à l'intérieur de ces groupes n'étant aujourd'hui plus autorisé. Une solution alternative sera donc proposée.

La Municipalité répond comme suit aux diverses questions soulevées :

**Question 1 : Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle toujours pas communiqué au Conseil communal ses intentions concernant la saison 2023-2024 des clubs sportifs utilisateurs de la patinoire ? Et quand compte-t-elle le faire ?**

Dès la saison de glace 2022/2023 ouverte et les divers tests et réglages effectués, permettant d'assurer le bon déroulement de la fin de saison, la recherche de solutions pour la saison 2023/2024 a débuté. Une entreprise spécialisée a été mandatée début mars afin d'étudier les alternatives possibles aux groupes de production de froid actuels, mais également de réaliser, en collaboration avec les différents services de la Ville, l'entier des démarches administratives nécessaires, comprenant une nouvelle mise à l'enquête. L'objectif de la Municipalité est donc de permettre la mise en place d'une solution transitoire afin de garantir une ouverture de la patinoire pour la saison 2023/2024, dans l'attente d'un projet d'assainissement global garantissant une utilisation de l'infrastructure sur le long terme.

**Question 2 : Est-ce que le débat démocratique autour de cette solution 2023-2024 sera garanti, à savoir que la Municipalité passera par un préavis ordinaire au Conseil communal, et non par un préavis d'urgence comme l'année passée ?**

Le montant nécessaire à la location des groupes de production de froid sera supporté par le budget de fonctionnement. Aucun préavis ne sera déposé au Conseil communal pour cette solution provisoire prévue pour le court-terme.

**Question 3 : La Municipalité ne considère-t-elle pas que les résultats du sondage effectué auprès de la population morgienne devraient non seulement être mis à disposition du public, mais également être dûment valorisés et explicités auprès de la population par le biais d'une communication adéquate, compte tenu de l'importance de cette démarche participative ?**

Comme indiqué lors de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mars dernier, les résultats détaillés, ainsi qu'un rapport de synthèse exprimant ce que la Municipalité retire de cette vaste enquête, à laquelle plus de 1'000 morgiennes et morgiens ont pris part, sont disponibles, depuis fin mars, sur le site internet de la Ville, onglet des sports.

**Question 4 : La Municipalité a-t-elle considéré les résultats de l'audit énergétique de la patinoire effectuée pour élaborer sa stratégie sur l'avenir de la patinoire ? Et si oui, la Municipalité peut-elle présenter ces résultats au Conseil communal ?**

Une analyse EPIQR + et un diagnostic de la consommation énergétique de la patinoire ont été réalisés à l'époque où l'ancienne machinerie était encore en fonction. La Patinoire des Eaux-Minérales, bien qu'ouverte de manière saisonnière, est identifiée comme un grand consommateur, selon la loi sur l'énergie (LVEne). La Municipalité a d'ores et déjà pris des engagements dans le cadre de la « Convention d'objectifs pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de la patinoire » et mis en œuvre des mesures telles que le remplacement des éclairages. Elle sera, de plus, particulièrement attentive à l'exemplarité énergétique de cette infrastructure pour le futur. Aujourd'hui, dans le cadre de tous les projets de patinoires, de nombreuses mesures peuvent être mises en place afin de réduire leur impact énergétique, comprenant, entre autres, l'assainissement du bâtiment, la mise en place d'un système de récupération de chaleur, ou encore la pose de panneaux photovoltaïques.

**Question 5 : Quand la Municipalité compte-t-elle venir présenter au Conseil communal sa stratégie ainsi que son plan d'action sur l'avenir à moyen/long terme de la patinoire de Morges ?**

Afin de conserver une offre de glace sur le territoire morgien sur le long terme, la Municipalité travaille activement à la définition d'une stratégie pour l'assainissement énergétique de la patinoire, compte tenu des nombreuses contraintes actuelles. Plusieurs études ont été menées en parallèle et sont encore en cours aujourd'hui.

Les résultats de ces études seront présentés dans un rapport en réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir » qui sera transmis au Conseil communal dans le courant de l'automne.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 mars 2023.**

**Réponse au Conseil communal en séance du 5 avril 2023.**